

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 18 juin 2018 à 18h30**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN Laurence MISEREZ, Catherine PICTET (présidente), Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe  
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés : MM. Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Pierre ZACHARIAS

Procès-verbaliste : M. Florian GIACOBINO

Assistent : M. Thierry BRICHET, secrétaire général  
M. Daniel GODEL, comptable

\* \* \*

Mme la présidente ouvre la séance à 18h35, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et excuse MM. Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE et Pierre ZACHARIAS.

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de la déclaration suivante :

« Le terme de ma présidence est venu, je l'ai exercée avec engagement, plaisir et fidélité toute cette année. Il m'a été donné le privilège d'assermenter trois nouveaux conseillers municipaux, dont nous souhaitons tous la meilleure intégration possible dans notre assemblée. Je vous remercie pour la courtoisie de nos échanges durant cette année et adresse à Mme PICTET tous mes vœux de succès pour son mandat. Merci. »

Mme la présidente remercie Mme de LISLE-SARASIN pour la présidence qu'elle a mené d'une main de maître et dont elle va tenter de s'inspirer. Elle rappelle ensuite le devoir de confidentialité imposé aux conseillers municipaux, à respecter pour tous les sujets et en particulier pour les séances de commission et remercie pour la confiance accordée.

Mme la présidente annonce que M. ANDERSEN devra partir au cours de la séance.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2018**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## **2. Communications du Maire et des Adjointes**

Mme le Maire dit son plaisir de voir une passation de présidence entre dames ; elle ajoute ne pas être favorable aux quotas, mais souligne sa joie de voir deux femmes exercer cette fonction. Elle félicite Mme de LISLE-SARASIN et souhaite plein succès et patience à Mme PICTET.

### **ACG**

Mme le Maire annonce que l'ACG ne s'est pas réunie depuis le précédent Conseil municipal.

### **Moment d'échanges**

Mme le Maire expose que le dernier moment d'échanges en compagnie des habitants de Vandœuvres s'est déroulé le 30 mai à la boulangerie, en présence de citoyens fidèles qui viennent toujours avec plaisir. Elle souligne qu'il y a des sujets de prédilection, comme celui de la taille des haies entre privés. Il a été décidé d'en parler à M. Frédéric BENNICI et de rédiger un article sur ce sujet dans la prochaine *Coquille* ou de diffuser une information en tous-ménages. Elle estime qu'il faut faire un rappel de bon voisinage concernant la hauteur des haies entre deux parcelles voisines. Elle ajoute que le grand thème de la circulation a aussi été abordé et précise à ce sujet que M. BENNICI est de retour et content de revenir travailler pour la commune.

### **Contrat anti-graffitis**

Mme le Maire expose que le contrat anti-graffitis conclu avec les Ateliers Feux-Verts fonctionne bien et vient d'être reconduit. Elle relève que tant les bâtiments publics que les murs des privés ont retrouvé leur propreté, chose importante pour l'image de la commune.

### **Chemin Vert**

Mme le Maire attire l'attention de la commission Sécurité et mobilité sur le fait que la question de savoir s'il faut marquer des pictogrammes vélo ou une bande cyclable dans le sens inverse de celui de la circulation au chemin Vert a été soulevée. Il conviendrait de vérifier si un tel marquage est nécessaire.

### **Plan directeur communal**

Mme le Maire annonce qu'elle-même et M. DESPLAND n'ont pas pu retrouver les Aînés au départ de leur dernière sortie, car ils ont été convoqués par la CMNS au sujet du plan directeur communal. Elle indique que M. Marcos WEIL a, comme à l'accoutumée, donné une très bonne présentation. Cependant, elle précise que la CMNS estime que la question de la protection des grands domaines et de leur histoire n'a pas été assez examinée. Il faut savoir qu'un recensement des grands domaines est en cours au niveau cantonal, dont la cartographie n'est pas terminée, faute de moyens. Elle suppose que le canton compte sur les communes pour le finaliser et conclut avoir annoncé à la CMNS qu'elle entend bien leurs remarques, mais qu'elle ne souhaite pas attendre la finalisation de ce recensement des grands domaines, ce qui retarderait l'entrée en vigueur du plan et son approbation par le Conseil d'Etat.

**Sortie des Aînés**

Mme LÉVÊQUE annonce que la sortie des Aînés s'est très bien déroulée. M. Bertrand FAVRE les a très bien reçus et la visite d'Aquatis, à Lausanne, fut intéressante. Elle indique que le repas s'est déroulé au Chalet Suisse et qu'il fut délicieux et approprié au temps frais. Des lettres de remerciements soulignant le caractère sympathique de l'événement sont parvenues à la Mairie.

**Théâtre dans le parc**

Madame LÉVÊQUE annonce que le gradin a été monté, que la compagnie Confiture est en train de s'installer et que du mapping sera présenté sur la façade. Elle espère que le temps sera clément et précise que la liste pour la billetterie est quasiment complète et que de nombreuses places ont été vendues par internet. Elle ajoute que M. Bertrand FAVRE livrera des bouteilles vierges, sur lesquelles seront collées des étiquettes spéciales en l'honneur de l'événement.

**Promotions**

Mme LÉVÊQUE distribue les cocardes destinées aux promotions et les bons pour le carrousel et le château gonflable.

**La Coquille**

Mme LÉVÊQUE annonce que la prochaine édition de la *Coquille* sortira d'ici trois semaines et qu'un article a été rédigé in extremis par Mme HUYGHUES-DESPOINTES.

**École**

M. DESPLAND annonce avoir reçu les devis concernant les travaux urgents à l'école. Il dit ne pas pouvoir suivre la procédure habituelle, au vu de l'urgence et de la nécessité de réaliser les travaux pendant les vacances scolaires. Il rappelle que des plaques de béton se descendent des piliers et que des infiltrations apparaissent sur l'escalier tout à droite. Il ajoute que les pavés en verre posés sur le couvert prennent l'eau et fuient. Il souligne la nécessité de réaliser les travaux pendant les vacances et propose au Conseil municipal d'approuver le début des travaux sur un seul devis afin qu'ils puissent être réalisés dans les temps.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES s'étonne qu'une seule entreprise ait été sélectionnée alors que ces travaux avaient été annoncés lors du dernier Conseil. Elle dit ne pas souhaiter voter sur une seule estimation.

M. DESPLAND répond qu'il a voulu obtenir une estimation rapide car la découverte de la nécessité des travaux est très récente.

Mme ERMACORA demande si les montants sont couverts par le budget.

M. DESPLAND répond par la négative.

M. SCHMITZ expose qu'il faut évidemment réaliser les travaux pendant l'été, mais il souhaite la prise en compte d'un deuxième devis.

M. DESPLAND dit ne pas savoir s'il aura le temps de demander un autre devis car ces travaux urgents exigent de commander du matériel qui devra être livré à temps. Il rappelle que ces travaux bloqueront entrée de l'école pendant un mois et qu'il n'y aura pas de Conseil municipal dans l'intervalle. Il conclut qu'il va essayer d'obtenir un devis en une semaine.

M. SCHMITZ propose de voter un seuil maximal constitué par le devis actuel et demande à l'Exécutif de s'engager à recevoir un autre devis.

**Mme la présidente met aux voix la proposition formulée par M. SCHMITZ, qui est acceptée par 11 voix favorables et 1 abstention.**

### **3. Communications du Bureau**

M. ANDERSEN affirme avoir entendu le message concernant l'organisation d'un voyage du Conseil municipal. Il précise que la destination proposée est la ville de Lisbonne et que deux dates ont été retenues : soit le week-end des 6-7 octobre, soit celui des 20-21. Il indique que le Bureau n'a pas encore connaissance du coût du voyage, puisque cette question dépend du nombre de participants. Il conclut qu'il sera possible de partir dès le vendredi soir ou le samedi matin tôt.

Mme le Maire relève que le week-end du 20 octobre marque le début des vacances.

M. ANDERSEN répond que cette date est proposée en connaissance de cause.

M. PROVINI remercie pour cette initiative.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES estime qu'il serait sympathique que ce week-end se fasse avec les conjoints, comme à l'époque.

Mme le Maire demande s'il y a assez d'argent disponible.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES répond par l'affirmative, précisant qu'une ligne est prévue au budget dans ce but.

*M. ANDERSEN quitte la séance.*

### **4. Comptes rendus des commissions**

➤ *Jeunesse et sports - séance du 28 mai 2018*

Mme MISEREZ donne lecture du compte rendu :

Lors de cette séance, les commissaires se sont d'abord penchés sur diverses demandes de subventions et ont attribué les montants suivants :

- Association genevoise de gymnastique : Fr. 500.- pour l'organisation du championnat genevois.
- Festival Chouette Nature : Fr. 500.-. Cette année, il se déroulera à Presinge les 1<sup>er</sup> et 2 septembre.
- CirquenChêne : Fr. 750.-. Quelques Vandœuvriens participent aux stages d'été et aux cours annuels.
- Concours de dressage au manège de Vandœuvres : Fr. 6'000.-.
- Contact-jeunes : Fr. 1'000.-, à titre exceptionnel et compte-tenu de leur situation actuelle délicate.
- Demi de Jussy (course pédestre) : Fr. 500.-
- Open international blitz d'échecs : Fr. 500.- avec proposition de créer des « prix de la commune ».
- La Lanterne magique : en attente d'informations plus détaillées, Fr. 400.- qui correspondent à 10 abonnements.
- Concours hippique de Crête : Fr. 6'000.-.

Le montant total des subventions accordées ce jour est de Fr. 16'150.-. Il reste encore Fr. 24'850.- sur le budget de la commission.

Le GLAJ informe la commune de son partenariat avec l'ACG pour la création d'une plateforme d'informations concernant les loisirs (camps et autres activités) pour les jeunes. La commission propose que ce site soit mis en lien sur celui de la commune et dans la prochaine édition de la *Coquille*.

Les commissaires apprécient toujours de lire les lettres de remerciements des bénéficiaires de nos subventions.

Les membres de la commission abordent ensuite la question de l'organisation de la fête des promotions. La séance de préparation a déjà eu lieu et le principal changement réside dans la gestion de la mise en place du cortège à la fin de la cérémonie. Il sera demandé aux parents de sortir en premier de la salle et de se placer le long de la route de Meinier ; à ce moment seulement, les autorités, suivies des enfants, se positionneront derrière la fanfare et commenceront le cortège.

L'autre changement est la mise à jour des photos des conseillers municipaux sur le chamboule-tout.

Enfin, les prix attribués aux élèves subissent également quelques améliorations. Le prix d'histoire sera décerné à l'élève de 8P qui aura fait le meilleur exposé sur un thème si possible en lien avec Vandœuvres ou Genève. Les prix d'écriture/calligraphie seront attribués par les commissaires. Les élèves (de 5 à 8P) recopient tous le même texte et les commissaires en choisiront un par degré. Enfin, le prix d'encouragement est toujours sujet à grands débats, mais pour l'instant ne change pas. Une réflexion sera menée plus à fond à la rentrée à ce sujet. À la fin de la discussion, les commissaires décernent les prix d'écriture et votent pour un texte par degré. Les résultats seront transmis aux enseignants par Laurence MISEREZ lors de la réunion des instances participatives (ex-conseil d'établissement) du 29 mai.

Il est rappelé la soirée prévue pour les élèves qui quitteront l'école primaire, le 28 juin (repas suivi d'une représentation de la pièce de théâtre dans le parc). Une invitation officielle leur sera envoyée. Les conseillers municipaux sont les bienvenus.

La commission décide unanimement de ne procéder à aucune demande de changement de son budget. Par contre, les membres pourront faire des propositions pour l'année prochaine, surtout pour l'organisation de la soirée des jeunes qui a eu bien du succès cette année au bowling, mais qui peut être amenée à évoluer.

**Mme la présidente ouvre la discussion.**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

➤ *Financière et administrative - séance du 11 juin 2018*

M. SCHMITZ donne lecture du compte rendu :

La commission Financière s'est réunie le 11 juin à 19h30 pour analyser les comptes 2017 et préavisier les quatre projets de délibérations soumises au vote du Conseil municipal ce soir.

La commission s'est tout d'abord penchée sur le crédit d'engagement de Fr. 250'000.- pour la création d'un seuil et d'un plateau surélevé et le renouvellement du revêtement des trottoirs, chemin de la Blonde. Après la présentation par l'exécutif et une discussion, le projet de délibération est préavisé favorablement avec une abstention.

Ensuite la commission a traité le crédit complémentaire de Fr. 85'000.- engendré par la hausse des heures de travail liés à la révision du plan directeur communal de Vandœuvres. La commission s'est montrée surprise que le mandataire n'ait pas averti l'Exécutif plus rapidement du dépassement du devis et qu'un montant de cette ampleur ait pu être atteint. Toutefois, la commission reconnaît le travail supplémentaire et préavise favorablement ce projet de délibération à l'unanimité.

Enfin la commission analyse les comptes 2017 qui montrent un excédent de Fr. 1'056'014.- avec des charges en baisse de Fr. 498'174.- et des revenus en hausse de Fr. 357'853.- par rapport au budget.

Une fois les lignes des comptes revues en détail et après avoir reçu les explications nécessaires concernant les écarts entre le budget et les comptes et les crédits complémentaires, la commission préavise les comptes à l'unanimité.

La séance est levée à 21h40.

**Mme la présidente ouvre la discussion.**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## **5. Projets de délibérations**

- **Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017**

**DÉLIBÉRATION**

**Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu le rapport de la commission Financière et administrative du 11 juin 2018,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 18 juin 2018,

**DÉCIDE**

par 11 voix favorables            0 voix défavorable            0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de **9 613 039.33 F** aux charges et de **10 669 053.47 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **1 056 014.14 F**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de **863 628.70 F** aux dépenses et **29 401.20 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **834 227.50 F**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **834 227.50 F** par l'autofinancement à raison de **5 027 996.50 F** au moyen de la somme de **1 649 560.80 F** représentant les amortissements ordinaires et **3 378 435.70 F** représentant les amortissements complémentaires inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **1 056 014.14 F**.  
L'excédent de financement des investissements s'élève à **5 249 783.14 F**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **1 056 014.14 F** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de **81 983 941.78 F** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	62 337 506.87 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	19 646 434.91 F
Total de l'actif	81 983 941.78 F

et au passif un montant de **81 983 941.78 F** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	270 431.31 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	3 676 230.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	1 635 787.92 F
- Fortune nette (nature 29)	76 401 492.55 F
<b>Total du passif</b>	<b>81 983 941.78 F</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à 262 209.55 F.

➤ **Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir**

Mme MISEREZ demande s'il est possible de prélever les montants nécessaires aux crédits supplémentaires sur les autres rubriques de charges.

Mme le Maire répond qu'il n'est pas possible de prélever cet argent sur un montant global et non attribué, qui est celui des économies réalisées. Elle précise que, dans le cadre du budget de fonctionnement, tout dépassement, ne serait-ce que d'un seul centime, doit être annoncé au Conseil municipal. Il faut prendre le montant, après l'approbation des comptes sur l'excédent global constitué par la différence entre les revenus et les charge des comptes de l'année considérée. Elle cite l'exemple de la ligne prévue pour les abonnements TPG, qui bénéficie d'un montant au budget mais pas de plafond dans l'octroi de cette prestation, avec pour conséquence que le montant budgété est toujours dépassé.

*M. JAQUES rejoint la séance.*

## **DÉLIBÉRATION**

### **Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir**

Vu le rapport de la commission Financière et administrative du 11 juin 2018,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 96 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 18 juin 2018

## **DÉCIDE**

par 12 voix favorables

0 voix défavorable

0 abstention



1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 pour un montant total de **595 506 F**, selon liste annexée ;
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.
  - **Crédit d'engagement de 250 000 F, pour la création d'un seuil et d'un plateau surélevé et renouvellement du revêtement des trottoirs, chemin de la Blonde**

## **DÉLIBÉRATION**

### **Crédit d'engagement de 250 000 F, pour la création d'un seuil et d'un plateau surélevé et renouvellement du revêtement des trottoirs, chemin de la Blonde**

Vu le devis établi par le bureau Citec Ingénieurs Conseils SA le 13 avril 2018,

Vu la demande d'autorisation de construire, du 7 février 2018,

Vu le rapport de la commission Sécurité et mobilité du 31 janvier 2017,

Vu le rapport de la Commission financière et administrative du 11 juin 2018,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, dans sa séance du 18 juin 2018

## **DÉCIDE**

par 10 voix favorables 0 voix défavorable 2 abstentions

De réaliser les travaux relatifs à la création d'un seuil et d'un plateau surélevé, ainsi que le renouvellement du revêtement des trottoirs, au chemin de la Blonde.

-D'ouvrir au maire un crédit de 250 000 F destiné à ces travaux selon le devis du 13 avril 2018 ci-joint, se décomposant comme suit :

Coût des travaux 160 473 F

Marquages et signalisation 4 308 F

Honoraires 52 844 F

Frais divers et imprévus 19 386 F

Total TTC : 237 011 F arrondi à 250 000 F.

-De comptabiliser la dépense de 250 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

-D'amortir la dépense de 250 000 F, en 30 ans la première fois en 2019.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

- **Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir – Révision du plan directeur communal de Vandœuvres et élaboration du plan directeur des chemins pour piétons**

## **DÉLIBÉRATION**

**Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et des moyens de le couvrir - Révision du plan directeur communal de Vandœuvres et élaboration du plan directeur des chemins pour piétons.**

Vu la nécessité d'adaptation du PDCom au plan directeur cantonal 2030,

Vu le crédit d'engagement de 162'000 F voté par le conseil municipal le 10 octobre 2016 et approuvé par le département présidentiel le 29 novembre 2016,

Vu le décompte actuel de l'étude au 31 décembre 2017 s'élevant à 192'781.25 F, supérieur de F 30'781.25 au crédit d'engagement voté le 10 octobre 2016, et les travaux encore à effectuer pour la finalisation de la révision du PDCom pour 55'000 F, le crédit initial ayant été sous-évalué pour les honoraires et frais du bureau URBAPLAN et du bureau RR&A.

Vu le rapport de la commission des finances, du 11 juin 2018,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, dans sa séance du 18 juin 2018

## **DÉCIDE**

par 10 voix favorables 0 voix défavorable 2 abstentions,

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de 85'781.25 F pour couvrir :

Le dépassement au 31 décembre 2017 de F 30'781.25,

Le montant des honoraires & frais du bureau URBAPLAN et RR&A nécessaire à la finalisation de l'étude F 50'000.00,

Frais de reproduction F 5'000.00.

D'amortir la dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 10 octobre 2016

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

## **6. Projets de résolutions, de motions**

- Néant

## **7. Pétitions**

- Néant

## **8. Questions écrites ou orales**

### **Projet Esplanade**

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande qu'une lettre soit envoyée aux personnes inscrites pour les appartements afin qu'elles puissent confirmer leur intérêt. Elle rappelle que l'attribution doit se faire théoriquement en septembre 2019 et souligne que certaines personnes auraient besoin d'être tenues au courant et de savoir où en est le processus. Elle aimerait donc savoir ce que l'exécutif a le projet de faire en la matière.

Mme le Maire répond qu'elle devait s'adresser à la régie pour lui demander d'écrire une lettre aux personnes inscrites avant la fin du mois de juin et indique qu'en raison de la surcharge de travail, ce courrier sera envoyé durant l'été. Elle sait l'importance d'écrire aux 170 personnes inscrites pour leur donner la possibilité de confirmer leur intérêt et de préciser quel type d'appartement elles souhaiteraient. Elle annonce qu'une commission d'attribution sera constituée avec des critères présidant à la sélection.

### **Fonds École**

Mme MISEREZ demande si le fonds École est alimenté par le fonds Morin.

Mme le Maire répond que le fonds Morin est épuisé et que c'est le fonds École qui sert à offrir les plumes et crayons aux élèves.

M. SCHMITZ expose que ce fonds est hors bilan et demande comment il est alimenté.

Mme LÉVÊQUE répond qu'il est alimenté et précise que c'est une en décision communale que de décider de la poursuite ou non des prix.

Mme le Maire dit ne pas savoir comment il est alimenté, tout en précisant qu'il bénéficie encore d'un joli montant. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de dissoudre le Fonds Morin, bien qu'il soit toujours possible de demander aux héritiers s'ils souhaitent remettre de l'argent.

Mme MISEREZ dit que ce fonds est assez inchangé depuis quelques temps, et que sachant que les achats sont réguliers, il conviendrait peut-être de le réalimenter.

Mme LÉVÊQUE répond que le montant concernant les livres s'élève à Fr. 500.- et précise que l'achat des dictionnaires est prélevé sur un autre fonds.

## **9. Propositions du Maire et des Adjoint**

- Néant

## **10. Propositions individuelles et questions**

Mme le Maire rappelle que la visite aux SIS aura lieu le mardi 19 juin et souligne qu'elle souhaite ardemment que les personnes inscrites ne se décommandent pas.

## **11. Date de la prochaine séance**

- **séance n° 30 : lundi 24 septembre 2018 à 19h30**

## **12. Divers**

Mme le Maire annonce qu'il s'agit de la dernière séance de Florian GIACOBINO, procès-verbaliste, appelé à d'autres fonctions professionnelles. Elle le remercie pour toutes ces années de très bons procès-verbaux et lui remet un souvenir qui lui permettra, en de fastes occasions, d'écrire à sa dulcinée.

## **13. Dossiers de naturalisation (huis clos)**

La séance publique est levée à 19h40.

La Secrétaire du Conseil municipal

**Laurence MISEREZ**

La Présidente du Conseil municipal

**Catherine PICTET**